



🍃 PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS • 2024 - 2029

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JABRON LURE VANÇON DURANCE 🍃

Version du 15/03/2024 :

- Validé par la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du 7 mars 2024
- Arrêté par le Conseil Communautaire du 14 mars 2024

CCJLVD
Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Introduction – Contexte	3
Pourquoi réduire les déchets ?.....	3
Qu’est-ce que la prévention des déchets ?.....	3
Qu’est-ce que le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ?.....	3
Quel est le cadre législatif ?	4
Etat des lieux	5
Données socio-démographiques.....	5
Urbanisme et Habitat	6
Données socio-économiques	6
Activité et emploi	6
Revenus et taux de pauvreté.....	6
Données déchets	7
Etat des lieux quantitatifs (MODECOM).....	7
Evolution déchets 2010 à 2021	8
Etat des lieux qualitatifs	9
Acteurs potentiels	9
Matrice AFOM	11
Le plan d’action	12
Les objectifs stratégiques	12
Les actions du PLPDMA	13
Lexique	54
Annexes	55

INTRODUCTION – CONTEXTE

POURQUOI RÉDUIRE LES DÉCHETS ?

Pour des raisons environnementales :

- Impact de la gestion des déchets (transport, incinération...) notamment en termes d'émission de gaz à effet de serre
- Economie des ressources naturelles
- Impact sur la biodiversité des déchets retrouvés dans les océans

Pour des raisons économiques :

- La prévention des déchets participe à la maîtrise des coûts du service (économie sur la collecte et le traitement des déchets)
- La prévention peut aussi contribuer au développement économique du territoire (ex : lien entre réemploi et action sociale)

« LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS »

QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits. La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables ; limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets ; diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité nationale.

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ?

Le périmètre d'intervention des PLPDMA correspond principalement au périmètre d'intervention du Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD).

Cela englobe l'ensemble des Déchets ménagers et assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets produits par les usagers ménagers et professionnels qui sont collectés par le SPPGD :

- Les **Ordures ménagères et assimilées** (OMA), qui étaient la cible des objectifs quantitatifs des anciens PLP : ce sont les déchets produits « en routine » par les ménages. Cela englobe les ordures ménagères résiduelles (OMR), les emballages, les journaux-revues-magazines (JRM) et le verre ;
- Les **déchets dits « occasionnels »**, comme les encombrants collectés sur rendez-vous ;
- Les **déchets collectés dans les déchèteries** (tous les flux collectés sont en théorie inclus, avec parfois une exception pour les déblais et gravats).

Périmètre d'intervention du service public de prévention et de gestion des déchets

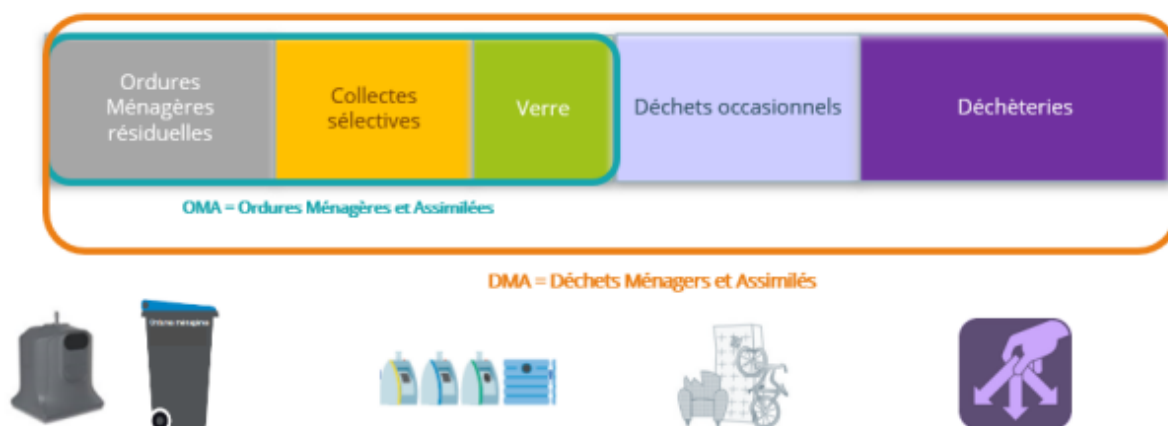


Figure 1 : Périmètre d'intervention du service public de prévention et de gestion des déchets

Toutefois, deux autres flux de déchets qui ne relèvent pas du SPPGD sont susceptibles d'être pris en compte dans les PLPDMA. Ces deux flux font l'objet d'axes développés dans le Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA de l'ADEME (2016). Il s'agit des déchets d'activités économiques (DAE) non collectés par le SPPGD (les déchets d'entreprises collectés par le SPPGD étant considérés comme des déchets « assimilés » et inclus par hypothèse dans le champ d'intervention central des PLPDMA) et des déchets du BTP.

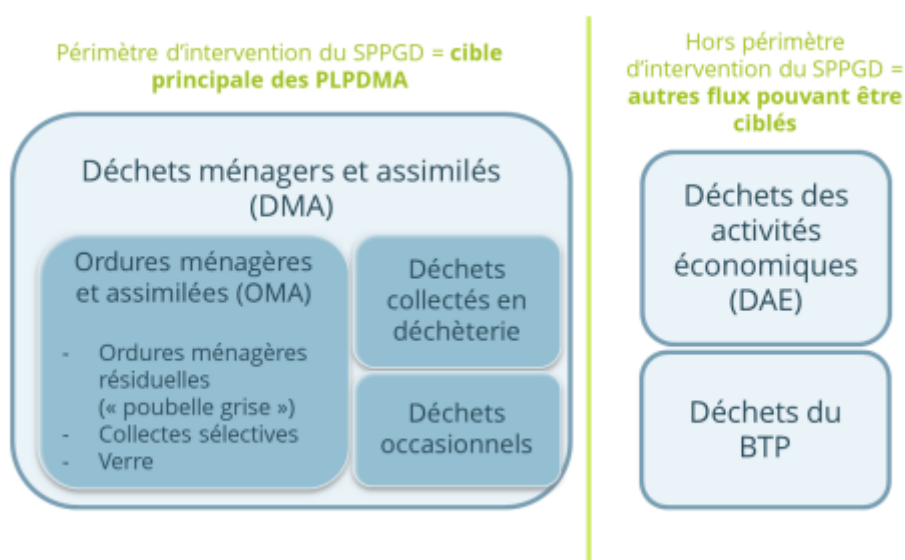


Figure 2 : Schéma des flux ciblés par le PLPDMA

QUEL EST LE CADRE LÉGISLATIF ?

L'élaboration de Programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis 2012 en vertu de la loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II ». Auparavant, les programmes de prévention étaient une démarche volontaire. Les collectivités qui se lançaient

bénéficiaient d'un soutien technique et financier de l'ADEME. Cette obligation concerne les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à compétence collective des ordures ménagères résiduelles (OMR).

Le contenu et le processus d'élaboration des PLPDMA sont précisés dans le décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA. Ainsi, celui-ci doit notamment inclure un état des lieux, des objectifs de réduction des Déchets ménagers et assimilés (DMA), un plan d'action permettant d'atteindre ces objectifs et des indicateurs de suivi. En outre, une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) doit être constituée, donner son avis sur le projet de PLPDMA et se réunir de nouveau tous les ans pour suivre la mise en œuvre du programme et émettre un avis.

Les PLPDMA sont élaborés pour 6 ans. Ils doivent inclure un objectif de réduction des DMA compatible avec les objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et tenant compte de l'objectif de réduction de 15 % des DMA en 2030 par rapport à 2010, inscrit dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

Dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, deux instances de gouvernance ont été mises en place :

Le **Comité de pilotage** (COFIL) est l'instance de pilotage qui intervient aux moments clés de l'élaboration du PLPDMA. Restreint aux services techniques déchets des CC et aux élus référents, il a un rôle décisionnel.

La **Commission consultative d'élaboration et de suivi** (CCES) est complémentaire du COFIL. Intégrant des élus et services des CC mais aussi des acteurs extérieurs, elle intervient au cours de l'élaboration du PLPDMA avec un rôle consultatif sur le diagnostic (première réunion) puis sur le plan d'action (deuxième réunion). Elle a également vocation à se réunir tous les ans.

A ces deux instances s'ajoutent un niveau de concertation élargie : les groupes de travail thématiques (prévus pour la Phase 2). Les entretiens semi-directifs menés avec certains acteurs (en Phase 1) permettent également de prendre en compte l'avis des acteurs du territoire. Ces différents éléments participent de la co-construction du PLPDMA.

ÉTAT DES LIEUX

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Selon l'indicateur retenu et les dernières données disponibles, la CCJLVD compte 5 415 habitants en 2021 (population légale sur base du recensement INSEE 20184) ou 5 844 habitants en 2019 (population DGF). Dans le cadre du PLPDMA, l'indicateur de la population DGF est privilégié. Toutefois, certaines données démographiques ne sont disponibles qu'avec la comptabilisation plus restreinte de la « population INSEE ». Selon les données de l'INSEE, la CCJLVD comptait 2 371 ménages en 2018. Il y a donc en moyenne 2,21 personnes par ménages sur le territoire. La commune de Peipin regroupe 1 555 habitants en 2019 (DGF) soit 26,6 % de la population de la CCJLVD. Les 13 autres communes ont des populations comprises de 70 à 690 habitants.

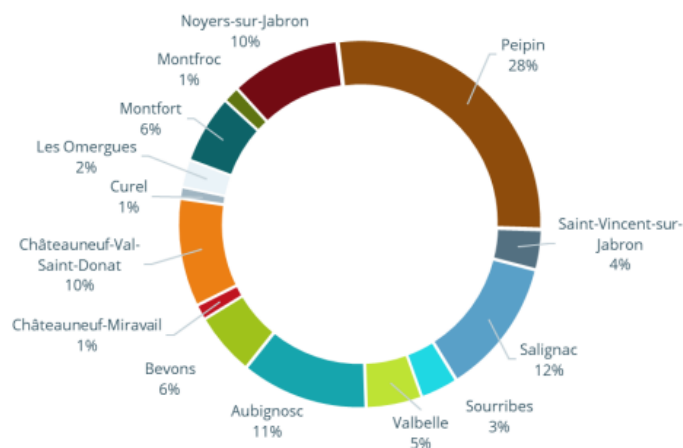


Figure 3 : Répartition des habitants sur les communes de la CCJLVD

URBANISME ET HABITAT

La majorité des logements sont des résidences principales : celles-ci représentent 75,4 % des logements. Les résidences secondaires et les logements occasionnels regroupent quant à eux 17,3 % des logements, ce qui est significativement plus élevé que leur proportion au niveau national (9,8 %). Il y a également 8,1 % de logements vacants. La majorité des logements sont des maisons (85,4%) alors que les appartements ne représentent 13,9% d'entre eux. La part des résidences principales dont les occupants sont propriétaires est de 68,5 %

Composition des ménages : 67,4 % des ménages de la CCJLVD sont des familles (avec ou sans enfants). 30,8 % sont des personnes seules et 1,7 % sont d'autres ménages sans famille.

Pyramide des âges : 22,1 % des habitants de la CCJLVD sont dans la tranche d'âge des 45 à 59 ans, et 26,6% entre 60 et 74 ans, alors que seulement 12,8 % ont entre 15 et 29 ans et 18,2 % ont 65 ans ou plus.

DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

ACTIVITÉ ET EMPLOI

En 2018, la population de 15 à 64 ans compte 66,6 % d'actifs ayant un emploi, 9,4 % de chômeurs et 24,0 % d'inactifs (dont 7,2 % d'élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés, 9,5 % de retraités et 7,3 % d'autres, inactifs). Le taux de chômage est légèrement inférieur à la moyenne nationale : il est de 12,4 % sur la CCJLVD pour les 15-64 ans en 2018 contre 13 % sur l'ensemble du territoire métropolitain la même année.

REVENUS ET TAUX DE PAUVRETÉ

Le salaire net horaire moyen au sein de la CCJLVD est de 13,7 €/h en 2018, ce qui est inférieur au salaire moyen sur le territoire national métropolitain (15,4 €/h). Le taux de pauvreté des ménages est de 13,9 % en 2018, ce qui est plus bas que le taux de pauvreté au niveau national, qui est de 14,5 %.

DONNÉES DÉCHETS

ETAT DES LIEUX QUANTITATIFS (MODECOM)

En 2021, la production de DMA sur le territoire de la CCJLVD est de 3 342,8 tonnes soit 561,7 kg/hab. (population DGF).

Parmi ces DMA, 304,3 kg/hab. (population DGF) soit, 54,3 % sont des OMA.

Les OMA sont composées en majorité d'ordures ménagères résiduelles (246,2 kg/hab.), qui représentent 81,9 % des OMA.

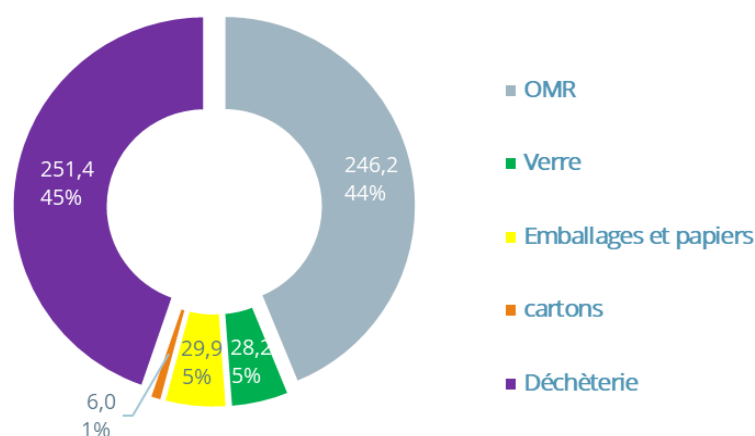


Figure 4 : Répartition des flux (en %) sur la totalité des DMA produits sur le territoire de la CCJLVD

La collecte sélective représente 10,4 % des DMA. Le ratio de collecte sélective s'établit à 58,2 kg/hab. dont 14,1 kg/hab. de JRM, 15,8 kg/hab. d'emballages multi matériaux, et 28,2 kg/hab. de verre.

Les déchets hors OMA sont composés en majorité de déchets collectés en déchèterie (251,4 kg/hab. soit 45 % des DMA), cartons représentent un ratio de 6 kg/hab. en 2021.

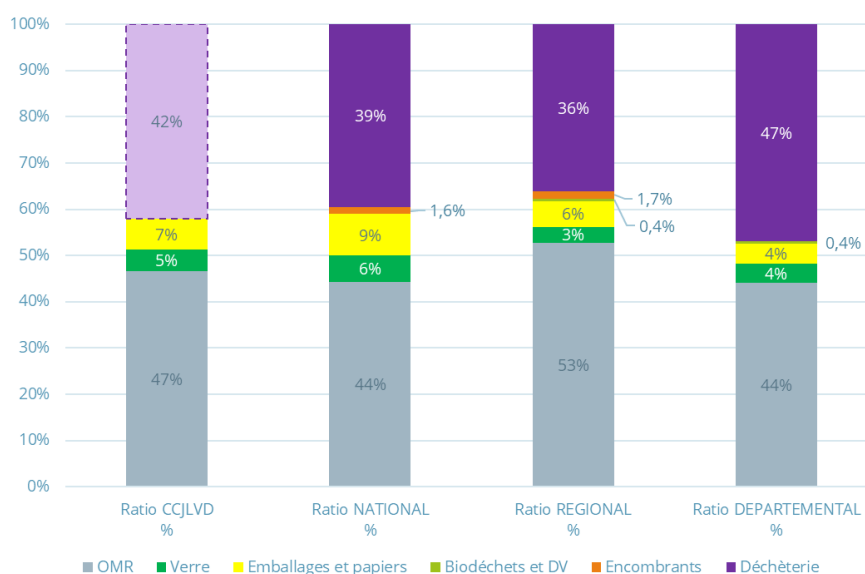


Figure 5 : Comparatif de la répartition des flux de DMA (en %) en fonction du territoire étudié

La CCJLVD se caractérise par une performance de tri moins bonne qu’au niveau national avec 12 % de ratio de collecte sélective au sein des DMA contre 15 % au national, mais des performances meilleures qu’aux niveaux régional (9 %) et départemental (8 %).

ÉVOLUTION DÉCHETS 2010 À 2021

Entre 2010 (année de référence pour atteindre l’objectif réglementaire) et 2021, les tonnages de DMA collectés par la CCJLVD ont connu une diminution globale de 11,0 %, soit une diminution moyenne de 1,1 % par an.

Le ratio de DMA en kg/hab./an diminue lui plus drastiquement, de 20,7 %, entre 2010 et 2021. Cette diminution semble aller dans le sens des objectifs de la loi AGEC, néanmoins des évolutions dans les modalités de comptabilisation des flux, dues aux évolutions de découpage du territoire, peuvent peut-être expliquer l’écart important de ratio observé entre 2010 et 2021.

Cette évolution à la baisse des ratios de DMA est liée à une baisse importante du ratio d’OMR (-20,3 %) ainsi que du ratio de déchèterie (-28,1 %). Les ratios des flux de collecte sélective tendent eux à augmenter sur cette même période (+16,2 % sur les deux flux).

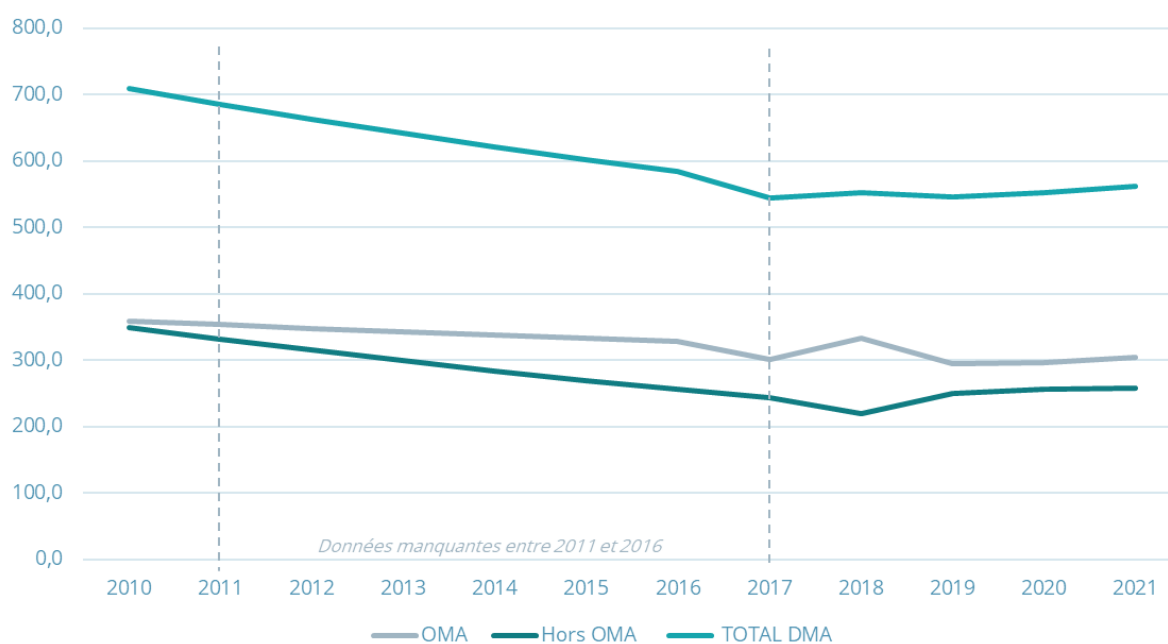


Figure 6 : Evolution des tonnages OMA et Hors OMA (en kg/hab) entre 2010 et 2020

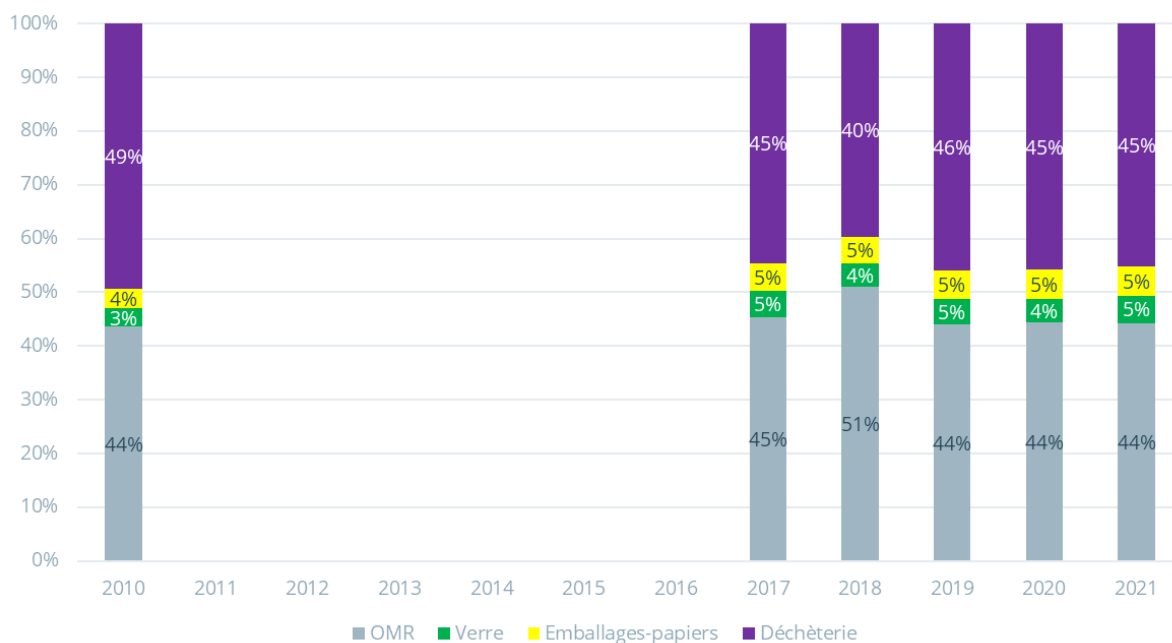


Figure 7 : Evolution des différents flux entre 2010 et 2020

ETAT DES LIEUX QUALITATIFS

ACTEURS POTENTIELS

Types d'acteurs	Noms	Siège	Actions visées
Acteurs publics	Communes de la CCJLVD		GTT 6 – A1
	SYDEVOM de Haute-Provence	Peyruis	GTT 1 – A1 GTT 1 – A2 GTT 1 – A3 GTT 1 – A4 GTT 1 – A5 GTT 1 – A6 GTT 2 – A1 GTT 2 – A2 GTT 2 - A3 GTT 5 – A1
	Centre de loisir d'Aubignosc	Aubignosc	GTT 1 – A5 GTT 3 – A2
	Centre de loisir de Valbelle	Valbelle	GTT 1 – A5 GTT 3 – A2
	Ecoles primaires publiques	CCJLVD	GTT 1 – A6
	Tous les acteurs publics de la CCJLVD	CCJLVD	GTT 5 – A1
Acteurs institutionnels	Agence de l'Environnement et de	Marseille	GTT 6 – A1

	la Maîtrise de l'Energie		
	Agence Régionale pour la biodiversité et l'Environnement (ARBE)	Marseille	/
	Région PACA	Marseille	/
	Chambres consulaires	Digne-les-Bains	GTT 6 – A1
	Direction Générale des Impôts	Marseille	GTT 6 – A1
Acteurs économiques	Prestataire de broyage	CCJLVD	GTT 2 – A3
	Régalim	CCJLVD	GTT 4 – A1
	Tous les acteurs privés de la CCJLVD	/	GTT 1 – A7 GTT 6 – A1
	Bureau d'étude	Lyon	GTT 6 – A2
Associations	Organisateurs d'évènements sur la CCJLVD	/	GTT 1 - A4
	Repair café Durance Provence	Peipin	GTT 3 -A1
	L'envolée	Sisteron	GTT 3 – A1
	Ressourcerie de Haute-Provence	Château-Arnoux-Saint-Auban	GTT 3 – A1

MATRICE AFOM

ATOUTS

- Une volonté d'agir pour la prévention
- Des actions en cours au niveau du SYDEVOM 04 qui couvrent déjà les principaux axes des PLPDMA identifiés par l'ADEME
- Une diminution des ordures ménagères résiduelles et des DMA entre 2010 et 2021 avec une projection de tendance permettant l'atteinte des objectifs réglementaires
- Une augmentation de la part de la collecte sélective par rapport aux ordures ménagères résiduelles
- Un travail engagé parallèlement sur les modes de collecte, les biodéchets et la prévention permettant de construire une politique cohérente en matière de gestion des déchets
- Un passage en collecte en PAV qui incite à davantage trier et composter ses déchets, incluant le passage au SYDEVOM 04 de la collecte des cartons en PAV actuellement collectés en bacs par un prestataire privé
- Un retrait de la collecte des professionnels sur la ZA de Peipin
- Un projet d'achat de broyeur de déchets verts

FAIBLESSES

- Un service qui n'est pour l'instant pas dimensionné pour porter des actions de prévention
- Pas d'augmentation possible des effectifs sans augmentation de la TOEM qui n'est pas envisagé à ce jour
- Une évolution des ratios de DMA à la hausse depuis 2017 ce qui implique un investissement nécessaire de la collectivité pour inverser la tendance
- Des gisements à éviter et/ou détourner au sein des OMR : collecte sélective (~30%), biodéchets (~30%)
- Des gisements à éviter et/ou détourner en déchetterie sur le territoire de la CCJLVD
- Des actions de prévention « classiques » et de faibles ampleurs compte tenu des moyens limités jusqu'en 2021
- Une marge de progrès importante sur le tri à la source des biodéchets
- Pas de règlement de collecte en place

OPPORTUNITES

- Un ratio de déchets produits par habitant plus faible que les ratios régionaux et départementaux
- Une part de recyclables produits par habitant plus faible qu'au niveau national
- Un fort portage de la démarche de prévention par le SYDEVOM 04 et une complémentarité à cultiver
- Des acteurs supra (chambres consulaires, Région) moteurs pour le portage des actions de prévention
- Des partenariats avec les acteurs locaux à renforcer et développer (ex : partenariat des agriculteurs sur la commune de Noyers-sur-Jabron)
- Un recrutement par le SYDEVOM d'un ETP dédié aux biodéchets sur la CCJLVD à un tiers de son temps
- Possibilité d'un recrutement par le SYDEVOM pour le portage d'actions de prévention sur le territoire (en commun avec la CCPFML) si pas de recrutement en interne
- Des commissions déjà existantes au SYDEVOM 04 (biodéchets, prévention...) qui pourraient être adaptées au PLPDMA pour faciliter les REX

MENACES

- Une part OMR plus élevée qu'au niveau national
- Une population peu en demande de solutions de prévention (ex : distribution de composteurs par le SYDEVOM)
- Une population dispersée rendant difficile la rationalisation de la collecte
- Une population de personnes âgées et/ou seules pour laquelle la distance au PAV est un frein
- Une perte de confiance des citoyens sur l'efficacité du geste de tri (médiatisation)
- Des changements de comportements qui ne sont pas évidents pour tous les citoyens et les entreprises
- Un découpage territorial qui a beaucoup évolué (peu d'historique de données, dépendances envers les autres CC pour la gestion des déchetteries)
- La crise sanitaire qui a favorisé le suremballage et l'achat en ligne

LE PLAN D'ACTION

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'objectif régional fixé par le SRADDET est de **diminuer de 10% les DMA (hors inertes) entre 2015 et 2025**.

Cet objectif est repris par le PLPDMA de la CCJLVD comme étant un objectif global à atteindre. Au vu des tonnages de 2015, 600 kg /hab soit 3 300 T de DMA ont été produits, l'objectif est donc de limiter ce tonnage à 540 kg/hab soit 2 970 T en 2025 (pour le même nombre d'habitants).

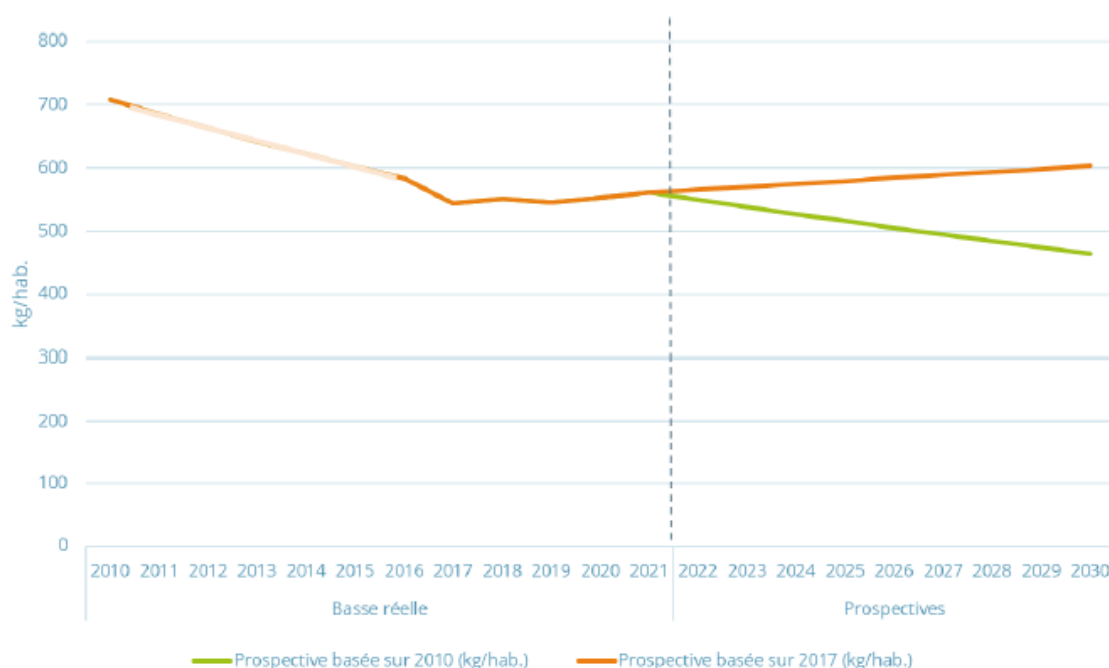


Figure 8 : Scénarios d'évolution tendancielle des DMA entre 2010 et 2030, en se basant sur les tendances d'évolution depuis 2010 et 2017

D'après les MODECOM réalisés, nous remarquons que ces objectifs sont réalisables au vu des gisements d'évitement ou de détournement des OMR.

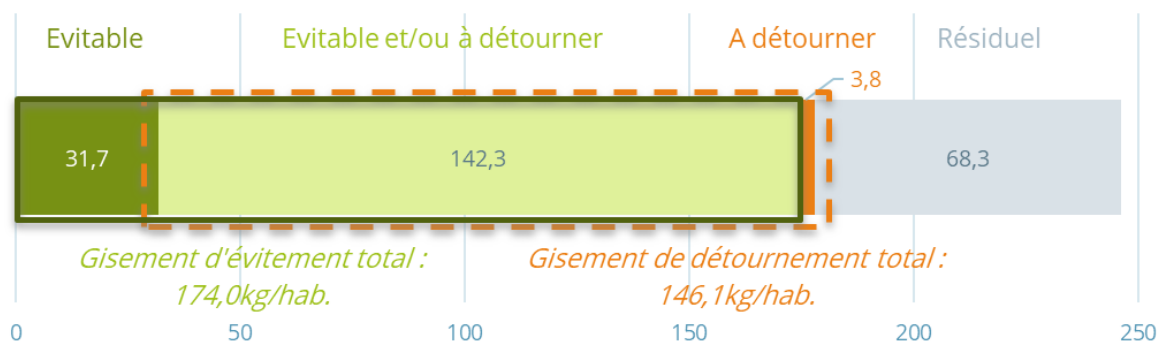


Figure 9 : Résultat des gisements d'évitement ou de détournement d'après les MODECOM

Afin d'atteindre ces objectifs, le PLPDMA regroupe les actions à mettre en place entre 2024 et 2029 sur le territoire.

Les actions que nous retrouverons au chapitre suivant suivent les recommandations de l'ADEME, notamment pour la définition des axes de travail.

L'ambition de la CCJLVD est d'engager un changement de comportement de tous les acteurs du territoire afin de limiter au maximum la part de déchets enfouis. Ce changement s'axe donc autour de la suppression du gaspillage, la limitation de la production de déchets, le réemploi et la valorisation. Tous ces axes respectent donc la hiérarchisation des 4R : **Réduire / Réemployer / Recycler / Revaloriser**.

Le plan d'action s'articule donc autour des axes et actions suivants :

LES ACTIONS DU PLPDMA

GROUPES THEMATIQUES	ACTIONS	PAGES
GTT 1 : Informer et sensibiliser les usagers et entreprises	1 Élaborer un plan de communication	14
	2 Distribuer une « lettre du tri »	17
	3 Accompagner les opérations de nettoyage nature	19
	4 Participer aux manifestations locales via un stand de prévention	21
	5 Concevoir et réaliser des animations autour de la prévention pour les extrascolaires	23
	6 Réaliser des projets scolaires autour de la prévention des déchets	25
	7 Sensibiliser les professionnels à la production de déchets	27
GTT 2 : Réduire et mieux valoriser les biodéchets	8 Promouvoir le compostage individuel et doter les foyers en composteurs	30
	9 Équiper les communes en composteurs partagés et organiser le suivi	32
	10 Broyer les déchets verts	35
	11 Suivre l'évolution des tonnages par des MODECOM	37
GTT 3 : Augmenter la durée de vie des produits	12 Créer du lien avec les ressourceries et les réparateurs	39
GTT 4 : Réduire le gaspillage alimentaire	13 Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines de l'accueil de loisirs	41
GTT 5 : Être éco-responsable	14 Mettre en place une charte de l'éco-collectivité	43
	15 Développer une charte des achats durables dans le cadre de la CC	45
GTT 6 : Utiliser des instruments économiques	16 Étudier la mise en place de la tarification incitative	47
	17 Mettre à jour la matrice des coûts de gestion des ordures ménagères	50
GTT 7 : Mieux gérer les déchets sur le territoire	18 Suivre le passage de la collecte en colonne des ordures ménagères et l'état du parc des colonnes de recyclables	51

GTT 1 : Informer et sensibiliser les usagers et entreprises



CONTEXTE

La sensibilisation des usagers et des entreprises est primordiale avant la mise en place de nouvelles pratiques de réduction des déchets, afin qu'elles puissent s'inscrire de manière durable dans le quotidien de la population. Les actions d'information et de sensibilisation sont diverses quant aux thèmes abordés. En effet, soulever les questions des habitants ou des acteurs, et leur apporter des réponses concrètes au sujet des déchets est nécessaire pour trouver du sens à leurs actions et réduire les ordures ménagères résiduelles.

ACTION 1 : ÉLABORER UN PLAN DE COMMUNICATION

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Définir les objectifs et les cibles pour planifier les autres à mener sur l'année.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure Vançon
Durance
SYDEVOM de Haute-Provence
Partenaires associatifs, institutionnels ou privés
cités dans le plan de communication

FLUX VISÉS

Action
Transversale

PUBLICS VISÉS

Grand public

TONNAGES CONCERNÉS

Non défini

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT

Non défini

LES MOYENS

- Tous les ans, le service communication du SYDEVOM proposera un plan de communication à la communauté de communes. Ces deux acteurs se mettront donc d'accord sur les cibles et les actions de prévention à mettre en place pour l'année suivante.
 - Pas de besoin humain ni matériel supplémentaire
-

LES COÛTS

Les seuls coûts à prendre en compte seront les frais salariaux de l'agent du SYDEVOM et de l'agent de la communauté de communes en charge de l'élaboration du plan de communication.

LES POINTS DE VIGILANCES

Les actions du plan de communication doivent prendre en compte :

- L'ensemble des appels à projets pour lesquels la communauté de communes a été retenue (LEADER, AAP Biodéchets...)
 - L'ensemble du territoire du SYDEVOM pour l'élaboration du rétroplanning
-

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Identifier clairement le public cible
 - Spécifier les objectifs
 - Formuler les messages
 - Déterminer les actions
 - Allouer un budget
 - Etablir un planning
-

LES INDICATEURS DE SUIVI

Le rétroplanning permettra de connaître l'état d'avancement de la mise en place des actions.



PLANNING

- **Etat d'avancement** : Depuis l'année 2023, le SYDEVOM élabore un plan de communication à l'échelle de l'ensemble de son territoire et un plan d'actions correspondant aux demandes, besoins et typologies de chaque collectivité. Un plan d'actions spécifique à la CCJLVD a été réalisé.

Tâches	Année n												Année n+1											
	Jan.	Fev.	Mars	Av.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fev.	Mars	Av.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Bilan des actions effectuées dans l'année n et analyse des retombées																								
Concertation entre CCJLVD et SYDEVOM concernant les besoins de l'année n+1																								
Evaluation et validation du plan de communication de n+1																								
Déploiement des actions																								

ACTION 2 : DISTRIBUER UNE « LETTRE DU TRI »

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Sensibiliser uniformément tous les résidents de la CCJLVD sur les enjeux liés au tri et à la réduction des déchets.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance

SYDEVOM de Haute-Provence

PUBLICS VISÉS

Tous les résidents de la CCJLVD

FLUX VISÉS

Tous flux hors biodéchets

TONNAGES CONCERNÉS

Non défini

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT

Non défini

LES MOYENS ET ÉTAPES

- Pas de besoin humain supplémentaire

Les étapes :

- Elaboration du chemin de fer (CCJLVD et SYDEVOM)
- Mise en page et graphisme (SYDEVOM)
- Demande et validation du devis (CCJLVD et SYDEVOM)
- Distribution dans chaque boîte aux lettres des résidents de la CCJLVD (Prestataire)

LES COUTS

Tableau des dépenses

		Tarif (€ HT)
Fonctionnement	Impression	450
	Distribution	800

Tableau des subventions (seulement pour l'année 2023, par distribution)

		Tarif (€)
Subventions	LEADER pour Impression	300
	LEADER pour Distribution	500

LES IMPACTS ET POINTS DE VIGILANCES

- **Impacts environnementaux** : Production de papiers, émission de gaz à effet de serre pour la distribution.
- **Point de vigilance** : Imprimer sur papier recyclé avec encres végétales

PLANNING

Le planning de distribution des lettres du tri – prévention sera réalisé dans le cadre du plan de communication annuel. A minima, une lettre du tri sera envoyée chaque année.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

Information de tous les habitants du territoire pour les inciter à agir.

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de « lettres du tri » distribuées
- Nombre d'appels téléphoniques en lien avec le contenu
- Variété des sujets traités

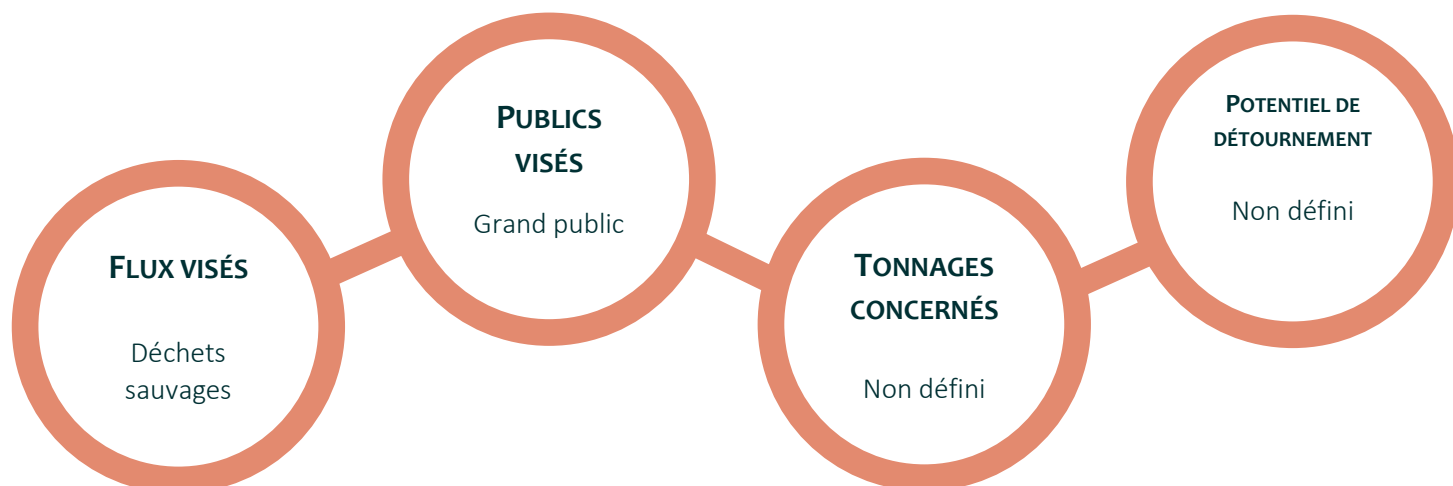
ACTION 3 : ACCOMPAGNER LES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE NATURE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Promouvoir les actions réalisées par la région et relayées par les communes concernant les opérations de nettoyage nature

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance
Région PACA



LES MOYENS

- **Moyens humains** : un animateur : 1 ETP sur une journée / an
- **Moyens matériels** : sacs de ramassage, pinces, gants, pesons...

La communauté de communes sera relai d'informations de la région pour déployer la communication autour de cette journée. De plus, celle-ci s'occupera de fournir les sacs de tri (et autres besoins) et de participer aux caractérisations. Le ramassage est également l'occasion de rappeler les consignes de tri.

LES COUTS

Tableau des dépenses

		Nombre	Tarif unitaire (€ HT)	Tarif (€ HT)
Investissement	Paires de gants	20	10	200
	Pinces	20	15	300
	Peson	1	15	15

LES IMPACTS ET POINTS DE VIGILANCES

- **Impacts environnementaux** : Moins de déchets sauvages et de pollution des milieux naturels.
- **Points de vigilance** : Bien communiquer sur les événements pour inciter les citoyens à venir et prévoir en amont de l'évènement qui se charge d'aller au PAV.

PLANNING

On s'appuie sur la région pour définir les dates de ramassage.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Une forte mobilisation des citoyens lors de ces ramassages
- Attente d'un public multigénérationnel

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de ramassages effectués sur la communauté de communes
- Nombre de participants
- Nombre d'articles de presse

Poids des déchets ramassés à chaque opération.

ACTION 4 : PARTICIPER AUX MANIFESTATIONS LOCALES VIA UN STAND DE PRÉVENTION

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Définir les manifestations auxquelles participer et développer un stand commun entre le SYDEVOM et la CCJLVD.

Toucher un plus large public au tri et à la réduction des déchets.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance

SYDEVOM de Haute-Provence

Organisateurs des évènements

PUBLICS VISÉS

Grand public

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT

Non défini

FLUX VISÉS

Action
Transversale

TONNAGES CONCERNÉS

Non défini

LES MOYENS

- **Moyens humains** : Un agent de la CCJLVD + un agent du SYDEVOM en charge de la programmation et présents pendant les manifestations.
- **Moyens matériels** : Stand de prévention (kit stand) + un véhicule de transport

La communauté de communes et le SYDEVOM programmeront dans la mesure du possible, ensemble, les manifestations auxquelles participer lors de la définition du plan de communication de l'année suivante. Celles-ci seront l'occasion de distribuer les sacs de tri.

LES COUTS

- **Coût humain** : Salaire animateur 0.015 ETP / an (pour 3 manifestations / an)
 - **Coût matériel** : pas de dépenses à prévoir
-

LES IMPACTS ET POINTS DE VIGILANCES

- **Impacts environnementaux** : La prévention permet de changer les habitudes des habitants. Nous ne pouvons pas mesurer les impacts sur le court terme car il faut que ces usages s'inscrivent sur le long terme.
 - **Point de vigilance** : Bien définir les événements qui sensibiliseront le plus d'habitants.
-

PLANNING

A définir en fonction du plan de communication.

Les deux événements à ne pas manquer sont : *La fête des plantes* à Salignac (Avril) et *la Foire bio de Montfroc* (Octobre).

Autres idées d'événements : Brocante d'Aubignosc, Fête des voisins d'Aubignosc, Marché de Noël, fête de la bière à Salignac...

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- 3 manifestations réalisées par an
 - 30 personnes sensibilisées / demi-journée soit 180 par an
-

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de manifestations réalisées
- Nombre de personnes sensibilisés

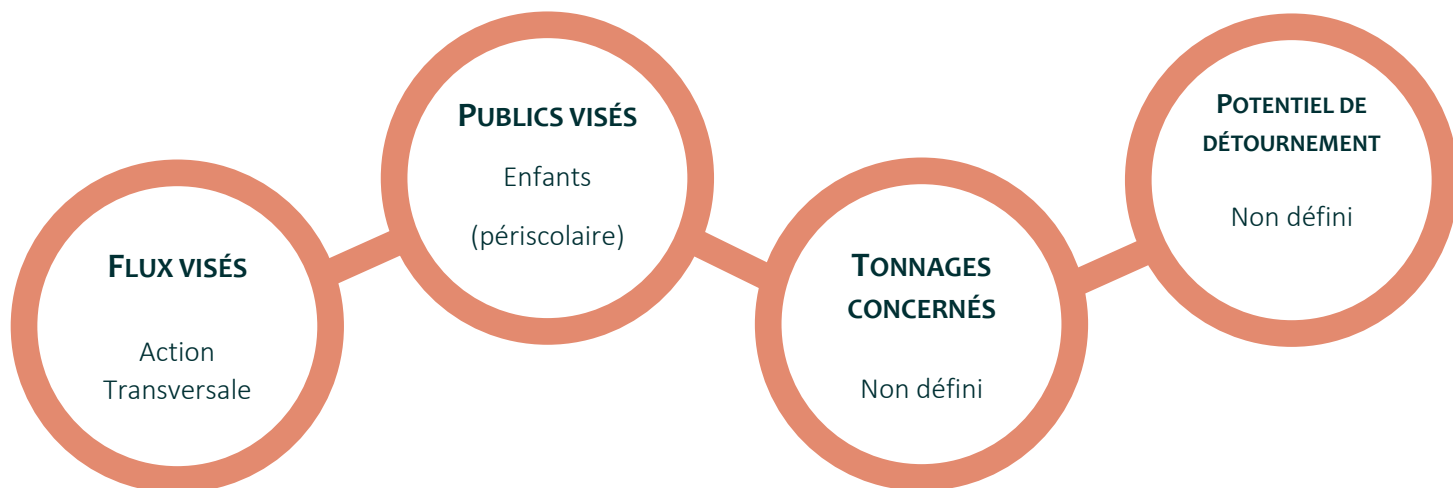
ACTION 5 : CONCEVOIR ET RÉALISER DES ANIMATIONS AUTOUR DE LA PRÉVENTION POUR LES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mettre en place un programme annuel détaillant les thématiques à aborder dans les écoles communales et le centre de loisirs de la CCJLVD.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance
SYDEVOM de Haute-Provence
Centre de loisir communautaire



LES MOYENS

- **Moyens humains** : Une animatrice périscolaire – via le SYDEVOM (0.019 ETP / an interne SYDEVOM)

Le nombre d'interventions sera défini dans le plan de communication établi chaque année. Ce nombre sera d'environ 6 interventions / an.

- **Moyens matériels** : A définir en fonction des ateliers

Une collaboration sera effectuée entre les directions d'établissement et l'animatrice du SYDEVOM pour définir les animations à mettre en place. L'idée de la mise en place d'une « semaine verte » (projet global avec d'autres associations type FNE04) a été proposée par la communauté de communes. Dans ce cadre, la problématique des déchets pourra être abordée deux fois dans la semaine.

POINT DE VIGILANCES

- **Points de vigilance** : Varier les ateliers pour ne pas faire de doublon avec les interventions en milieu scolaire et en extrascolaire.
-

PLANNING

A définir en fonction du plan de communication annuel (interventions le mercredi ou pendant les vacances scolaires).

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- 60 enfants sensibilisés par an
 - 3 thèmes abordés par an
 - 6 sensibilisations réalisées par an
-

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'enfants sensibilisés
- Nombre de sensibilisations réalisés
- Nombre de thèmes abordés
- Ressollicitations de la part des établissements
- Réponse aux questionnaires de satisfaction

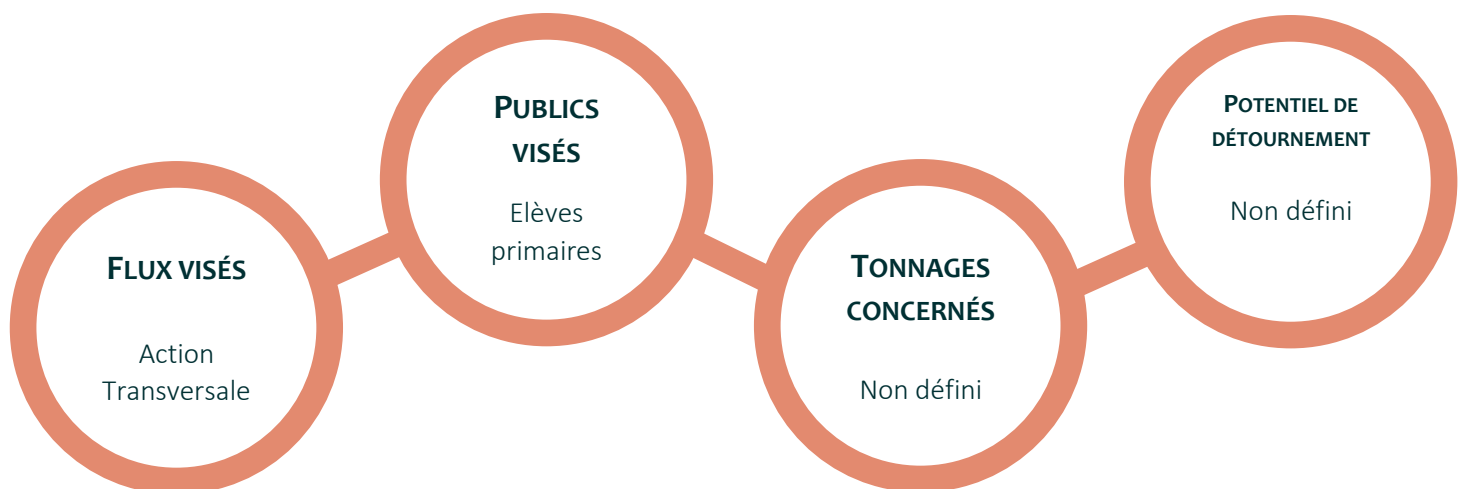
ACTION 6 : RÉALISER DES PROJETS SCOLAIRES AUTOUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Accompagner les établissements scolaires pour la mise en place de projets pédagogiques autour des déchets

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance
SYDEVOM de Haute-Provence
Ecoles primaires
Centre de loisirs



LES MOYENS

- **Moyens humains** : Chargé de mission déchets ou animatrice – CCJLVD
- **Moyens matériels** : Aucun moyen matériel supplémentaire

La chargée de prévention des déchets organisera une visite pédagogique pour les écoles avec l'aide de chaque école. Cette visite pourra être au Beynon, à la déchetterie ou au centre de tri de Manosque par exemple.

LES IMPACTS ET POINTS DE VIGILANCES

- **Impacts environnementaux** : Le seul impact potentiel est lié au trajet des élèves vers l'endroit de la visite.
-

PLANNING

Une visite pourra être programmée tous les deux ans à partir de 2024.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Elèves des écoles de la CCJLVD sensibilisés aux déchets
- Les professeurs sensibilisés également

ACTION 7 : SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS À LA PRODUCTION DE DÉCHETS

CONTEXTE

Informers les professionnels quant à leur production de déchets pour les sensibiliser dans le cadre de l'application de la redevance spéciale.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance
Acteurs privés redevables de la redevance spéciale

PUBLICS VISÉS

Acteurs privés

FLUX VISÉS

Déchets assimilés (des entreprises privés)

TONNAGES CONCERNÉS

Non défini

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT

Non défini

LES MOYENS

- **Moyens humains** : Chargé(e) de mission déchets – CCJLVD : 0.2 ETP sur 1an. Un état des coûts du service proportionnel à la production de déchets sera établit annuellement pour chaque entreprise redevable de la redevance spéciale.

POINT DE VIGILANCE

Travailler en priorité avec les activités qui génèrent les plus grosses productions de déchets.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de professionnels formés
 - Pourcentage de diminution de la Redevance Spéciale
-



LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Diminution de la RS pour les entreprises redevables
- Nombre d'entreprises privées formées aux déchets sur le territoire
- Plus de tri de la part de ces entreprises



PLANNING

Tâches	Année n				Année n+1			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Fixer les tonnages de l'année n-1 pour l'ensemble des flux de la CCJLVD								
Réaliser un tableau de tous les acteurs privés redevables de la RS et définir leur part des déchets assimilés sur la CCJLVD								
Évaluer le montant des coûts du service imputables aux entreprises bénéficiaires du SPGD								
Facturation des entreprises bénéficiaires du SPGD								
Faire un suivi des conséquences de la mise en place de la RS et le faire suivre sur Comptacoût								

GTT 2 : Réduire et mieux valoriser les biodéchets et les déchets verts

CONTEXTE

Les caractérisations des ordures ménagères résiduelles montrent que les déchets organiques représentent encore environ 27% des déchets enfouis soit **74.5kg/hab/an**. De plus, les déchets verts représentent, en 2019, 49% des déchets de déchetterie. Le gisement de déchets organiques est donc un levier majeur pour réduire la quantité globale de déchets collectés.

Le compostage apparaît donc comme la solution parfaite pour diminuer considérablement les gisements d'OMR.

Le SYDEVOM a réalisé un état des lieux et une étude de la gestion des biodéchets sur le territoire. A la suite de cette étude, la CCJLVD a décidé de développer tout type de compostage de proximité avec un objectif fort sur le compostage individuel.

Cf. *Etude Biodéchets* - SYDEVOM - Jérémy BOUILLAUD

ACTION 8 : PROMOUVOIR LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET DOTER LES FOYERS EN COMPOSTEURS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Inciter les habitants ayant un jardin et ne possédant pas encore de composteur à trier leurs biodéchets afin de diminuer leurs OMR.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

CC Jabron Lure Vançon Durance
SYDEVOM de Haute-Provence
Communes

FLUX VISÉS

Valorisation des biodéchets présents dans les OMR

PUBLICS VISÉS

Foyers possédant un jardin

TONNAGES CONCERNÉS

396 T/an

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT

127 T/an
= 45 kg/hab/an

LES MOYENS

- **Moyens humains** : Moyenne de 0.14 ETP sur 6 ans.
Maître composteur - SYDEVOM
Chargée de mission – CCJLVD
Agent technique - CCJLVD

Les composteurs individuels seront achetés sur évènements réalisés par le SYDEVOM et/ou la CCJLVD ou achetés directement dans les locaux du SYDEVOM. La vente des 1042 composteurs sera étalée sur 3 ans.

- **Moyens matériels et financiers** : cf Action 9 – *Tableau des dépenses* – *Tableau des recettes*
-

LES IMPACTS ET POINTS DE VIGILANCES

- **Impacts environnementaux** : Diminution de la quantité d'OMR et de la pollution qui en résulte, valorisation des biodéchets sur place, fabrication d'engrais naturel...
 - **Points de vigilance** : Tous les composteurs vendus ne seront pas forcément utilisés à bon escient.
-

ETAT D'AVANCEMENT ET PLANNING

- **Etat d'avancement** : A ce jour, nous considérons qu'environ 15% de la population possédant un jardin est équipé d'un composteur individuel.
 - **Planning** :
 - 2023 : 200 composteurs vendus
 - 2024 : 421 composteurs à vendre
 - 2025 : 421 composteurs à vendre
-

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Distribution de 1042 composteurs individuels en 3 ans
 - 127 T/an de biodéchets détournés à partir de 2026
 - 65% des habitants possédant un jardin seront dotés d'un composteur individuel en 2026
-

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de composteurs distribués
- Nombre d'évènements réalisés

ACTION 9 : ÉQUIPER LES COMMUNES EN COMPOSTEURS PARTAGÉS ET ORGANISER DE SUIVI

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Répondre aux besoins de la population habitant en appartements en termes de biodéchets

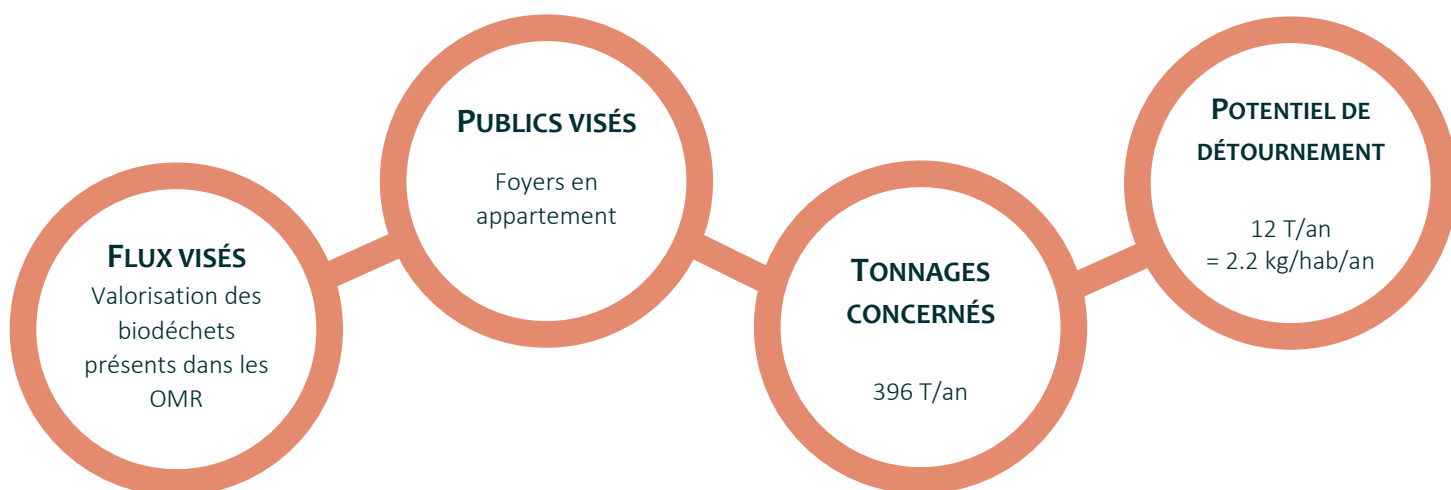
Équiper les communes volontaires et sensibiliser la population à cette pratique

Créer un réseau permettant le suivi des composteurs

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance

SYDEVOM de Haute-Provence



LES MOYENS HUMAINS

- **Moyens humains** : Moyenne de 0.38 ETP sur 6 ans – Maître composteur du SYDEVOM – Chargée de mission de la CCJLVD – Agent technique de la CCJLVD.

Les 21 composteurs seront installés sur 3 ans à compter de 2023. À la fin de l'année 2024, toutes les communes devraient être équipées d'au-moins 1 composteur partagé.



SYNTHÈSE DES MOYENS MATÉRIELS ET FINANCIERS - ACTIONS 1 & 2 (HORS RESSOURCES HUMAINES)

Tableau des dépenses (liste non exhaustive)

		Tarif (€ HT)
Fonctionnement	Matériel compostage individuel (composteurs individuels + bio-seaux)	5500
	Matériel compostage partagé (bio-seaux) + mise en place	2662
	Amortissement et communication (après déploiement)	8 000 / an
Investissement	Matériel compostage partagé (bacs, panneaux)	25 985

Tableau des recettes et subventions

		Tarif (€)
Recettes	Ventes de composteurs individuels	20 840
Subventions	Aides région sur les équipements de compostage partagé	32 800
	Aides région sur les équipements de compostage individuel	14 743

Les économies réalisées chaque année sur la gestion des OMR après déploiement des deux actions précédentes sont d'environ **37 000 €/an**.



LES IMPACTS ET POINTS DE VIGILANCES

- **Impacts environnementaux** : Diminution de la quantité d'OMR et de la pollution qui en résulte, Valorisation des biodéchets sur place, Fabrication d'engrais naturel...
- **Points de vigilance** : Vérifier le bon fonctionnement et le respect des pratiques des composteurs partagés toutes les semaines, au risque de devoir fermer les plateformes.



ÉTAT D'AVANCEMENT ET PLANNING

- **Etat d'avancement** : A ce jour, la CCJLVD a mis en place, avec l'aide du SYDEVOM, sept composteurs partagés sur son territoire. Les résultats en termes d'utilisation sont très satisfaisants, un entretien régulier est nécessaire pour pallier aux incivilités et faire correctement fonctionner les sites.
- **Planning** :

L'objectif est d'installer 21 plateformes en 3 ans (à partir de 2023, voir étude biodéchets).

2023 : installation de 6 plateformes à Aubignosc, Salignac, Peipin, Bevons, Saint-Vincent-sur-Jabron, Montfort.

2024 : installation de 9 plateformes : Sourribes, Curel, Les Omergues, Châteauneuf-Miravail, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Peipin (2), Montfroc, Valbelle.

2025 : installation de 6 plateformes en complément dans les communes déjà équipées : Aubignosc, Montfort, Noyers-sur-Jabron, Salignac, Peipin (2).



LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en place de 15 composteurs partagés supplémentaires (minimum 1 par commune)
- Baisse du tonnage des Ordures Ménagères
- Production de compost distribué aux habitants



LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de composteurs partagés installés
- Nombre indicatif d'habitants utilisant les plateformes
- Indicateur de respect du tri des biodéchets
- Nombre de tonnes d'OMR détournés

ACTION 10 : BROYER LES DÉCHETS VERTS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

D'après les MODECOM, beaucoup de déchets verts sont jetés aux OMR

Trouver une solution pour revaloriser sur place des déchets verts

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance

SYDEVOM de Haute-Provence

Communes

PUBLICS VISÉS

Foyers possédant
un jardin

FLUX VISÉS

Valorisation des
déchets verts de
déchetterie (et
OMR) en broyat

TONNAGES CONCERNÉS

726 T/an

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT

726 T/an
= 154.5
kg/an/hab

LES MOYENS

- **Moyens humains** : Chargé(e) de mission déchets CCJLVD + Agent technique CCJLD + maître composteur (SYDEVOM)
- **Moyens techniques** : La CCJLVD prévoit d'acquérir un broyeur à végétaux. Des plateformes pourront être installées sur les communes intéressées à des endroits bien définis. La communauté de communes s'occupera de mobiliser son agent technique, avec l'aide des communes, pour procéder au broyage des végétaux entreposés.

LES COUTS

- Acquisition d'un broyeur : 50 000 € maximum (subventionné à 80 %).

LES IMPACTS ET POINTS DE VIGILANCES

- **Impacts environnementaux** : Le broyat est réutilisé sur place pour les plateformes de compostage ; diminution de l'empreinte environnementale liée au transport des déchets verts ; moins de déchets enfouis.
- **Points de vigilance** : veiller à ce que les plateformes restent bien utilisées (seulement des déchets verts...)

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Broyat redistribué sur les plateformes de compostage partagé
- Mise à disposition de broyat pour les particuliers
- Moins de déchets verts dans les OMR

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de plateformes exploitées par les communes
- Tonnage de déchets verts détournés des déchetteries

ÉTAT D'AVANCEMENT ET PLANNING

- **État d'avancement** : Des plateformes de stockage des déchets verts existent en différents points du territoire et sont gérées par les communes.
- **Planning** :
 - 2023 : Définition d'un cahier des charges en partenariat avec le SYDEVOM
 - 2024 : Lancement de la consultation, choix du matériel et mise en place du service
 - 2025 : Bilan sur les premiers mois d'utilisation du broyeur et adaptation de l'offre en fonction des besoins des communes.

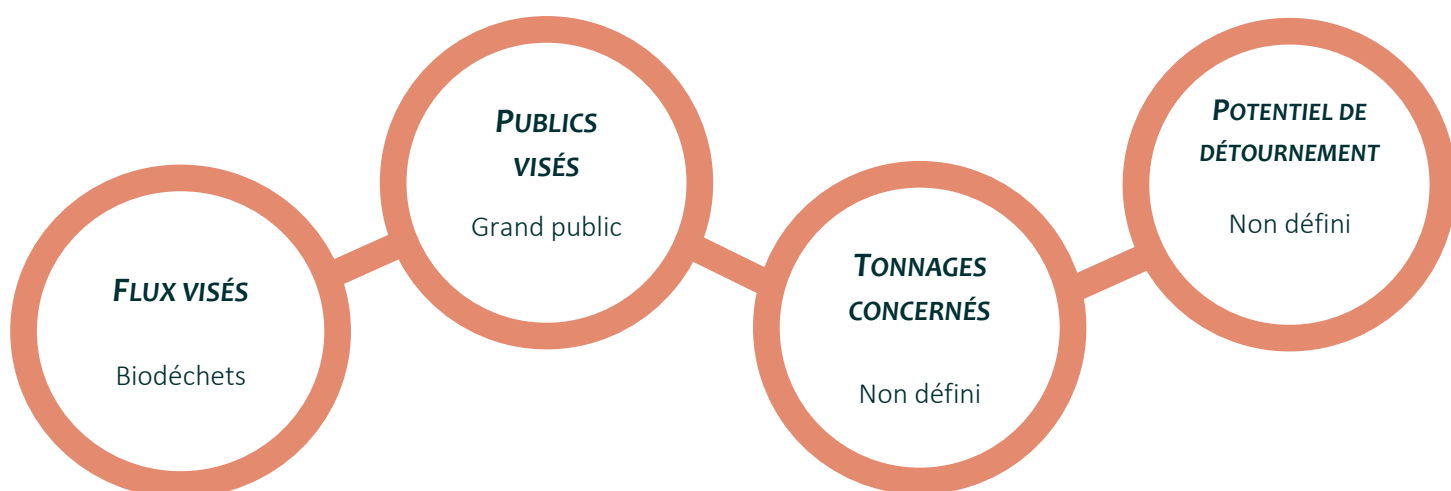
ACTION 11 : SUIVRE L'ÉVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES PAR DES MODECOM

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Organiser des MODECOM afin de suivre les effets du passage de la collecte des OM en colonne.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure Vançon
Durance
SYDEVOM de Haute-Provence



LES MOYENS

- **Moyens humains** : Les MODECOM seront réalisés par le SYDEVOM de Haute-Provence. Seule la chargée de mission déchets CCJLVD s'occupera de programmer ces caractérisations et assurer le suivi des résultats pour mesurer l'impact du passage en colonne sur le territoire.
 - Pas de besoin matériel supplémentaire
-

LES COUTS

Moyens financiers : Une partie des MODECOM seront financés par l'appel à projet biodéchets dont un en T4 2024 et un en T3 2025.

LES POINTS DE VIGILANCES

Les MODECOM devront être réalisés avec un échantillon assez grand pour avoir des résultats qui se rapprochent au mieux de la réalité.

Les résultats devront être interprétés sur plusieurs MODECOM afin de mesurer l'impact réel long terme du passage en colonne.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Une meilleure connaissance du taux de tri des habitants (et l'évolution de ceux-ci)
- Des résultats permettant de définir l'évolution du tri à la source des biodéchets (ces MODECOM serviront aussi à définir l'impact de la mise en place des colonnes de *tri cf GTT 7 – action 18*)

GTT 3 : Augmenter la durée de vie des produits

CONTEXTE

Augmenter la durée de vie des produits via le réemploi, la réparation ou encore limiter la surconsommation grâce à la location d'objets est une approche qui tend à se généraliser. Dans la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance, les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) représentent **36.9 tonnes de déchets par an** et peu de choses sont mise en place pour sensibiliser les habitants à réparer leurs équipements. De plus, les TLC sont rarement réparés et prennent une place non négligeable dans les OMR ou les déchets de déchetterie.

ACTION 12 : CRÉER DU LIEN AVEC LES RESSOURCERIES ET LES RÉPARATEURS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Le but de cette action est d'accompagner les associations à réaliser plus d'évènements permettant de développer les bonnes habitudes de réparation des DEEE ou TLC par les habitants de la communauté de communes.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance
Association Repair Café Durance Provence
Ressourcerie de Haute-Provence
L'Envolée
Autres associations en lien avec le réemploi ou la réparation

PUBLICS VISÉS

Tout public

FLUX VISÉS

DEEE et TLC

TONNAGES CONCERNÉS

36,9 T / an

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT

Non défini

LES MOYENS

- **Moyens humains** : Chargé(e) de mission déchets - CCJLVD

La personne en charge des déchets sur la CCJLVD contactera les associations de réemploi ou de réparation afin de co-construire avec eux des animations, de la communication ou toute autre action permettant de promouvoir ces associations auprès des habitants de la CCJLVD.

LES IMPACTS ET POINTS DE VIGILANCES

- **Impacts environnementaux** : Diminution des déchets de déchetterie, diminution des achats d'équipements neufs et de l'impact environnemental qui en résulte, évolution des mentalités vis-à-vis de la réparation
 - **Points de vigilance** : Ne pas oublier de communiquer sur les évènements
-

PLANNING

- **Etat d'avancement** : A ce jour, la CCJLVD a commencé à établir des liens avec l'association L'Envolée.

La CCJLVD contactera dans un premier temps les associations, afin de co-construire les actions et le planning.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmenter le nombre d'évènements
 - Augmenter le nombre d'appareils détournés de la benne
 - Communiquer et sensibiliser les habitants au réemploi et à la réparation
-

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'évènements accompagnés
- Nombre de partenariats avec les associations
- Nombre de canaux de communications utilisés pour sensibiliser les habitants

GTT 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

CONTEXTE

L'objectif de réduction du gaspillage alimentaire fixé par le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire est de 50 % à l'horizon 2025. D'après la caractérisation des ordures ménagères sans la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance, le gaspillage alimentaire représente **20,2 kg/hab/an** (aliments encore emballés, aliments sans emballage, pain, légumes, fromages etc...). Ne rentre pas en compte le gaspillage alimentaire composté. Cela représente une grosse partie de nos déchets. Ces actions permettront donc de baisser le poids des ordures ménagères, des biodéchets et de réaliser des économies financières.

ACTION 13 : RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES CANTINES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de travailler avec le prestataire afin de diminuer le gaspillage alimentaire puis trouver des canaux pour sensibiliser la population.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance
Réseau Régaliment
Centre de loisirs

FLUX VISÉS

Gaspillage alimentaire

PUBLICS VISÉS

Prestataire livraison repas

TONNAGES CONCERNÉS

20,2 kg/hab/an

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT

Non défini



LES MOYENS

- Moyens humains : 0.01 ETP

La chargée de mission développement locale rencontrera la directrice de l'accueil de loisirs pour mener une réflexion conjointe sur l'état du gaspillage alimentaire dans le centre de loisirs communautaire. Elle pourra se faire aider par le réseau Régaliment auquel la communauté de communes adhère. Ensuite, elle pourra envisager une réflexion avec le traiteur.



PLANNING

Les contact et l'étude seront initiés en 2025.



LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Les deux sites du centre de loisirs sensibilisés au gaspillage alimentaire
- Moins de déchets de type gaspillage alimentaire

GTT 5 : Être éco-responsable

CONTEXTE

Afin d'être dans une démarche cohérente de prévention des déchets, les structures publiques doivent montrer l'exemple en s'appliquant aux mesures préconisées aux habitants. Mobiliser les agents pour faire évoluer les pratiques en matière de gestion des déchets ainsi qu'adapter les marchés pour limiter la consommation inutile est primordial. Cela permettra autant d'avoir un impact positif sur l'environnement, mais aussi de réaliser des économies financières.

ACTION 14 : METTRE EN PLACE UNE CHARTE DE L'ÉCO-COLLECTIVITÉ

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Faire un état des lieux de la production de déchets au sein des organes de la CCJLVD

Proposer des solutions simples à mettre en place pour diminuer leurs déchets et améliorer l'éco-exemplarité à travers une charte

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance

SYDEVOM de Haute-Provence

PUBLICS VISÉS

Administrations
publiques

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT

Non défini

FLUX VISÉS

Non défini

TONNAGES CONCERNÉS

Non défini

LES MOYENS

- **Moyens humains** : Chargé(e) de prévention des déchets - CCJLVD
 - **Moyens matériels** : Flyers de prévention (à définir avec le SYDEVOM), autres à définir en fonction des besoins des administrations.
-

LES COUTS

- **Moyens humains** : 0.1 ETP
-

POINT DE VIGILANCE

- La coopération des agents peut être un sujet sensible.
-

PLANNING

2025 :

- Sensibilisation des agents
 - Définition des points d'amélioration à travers la rédaction d'une charte de l'éco-collectivité
-

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Tous les agents de la CCJLVD sensibilisés
-

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes sensibilisées

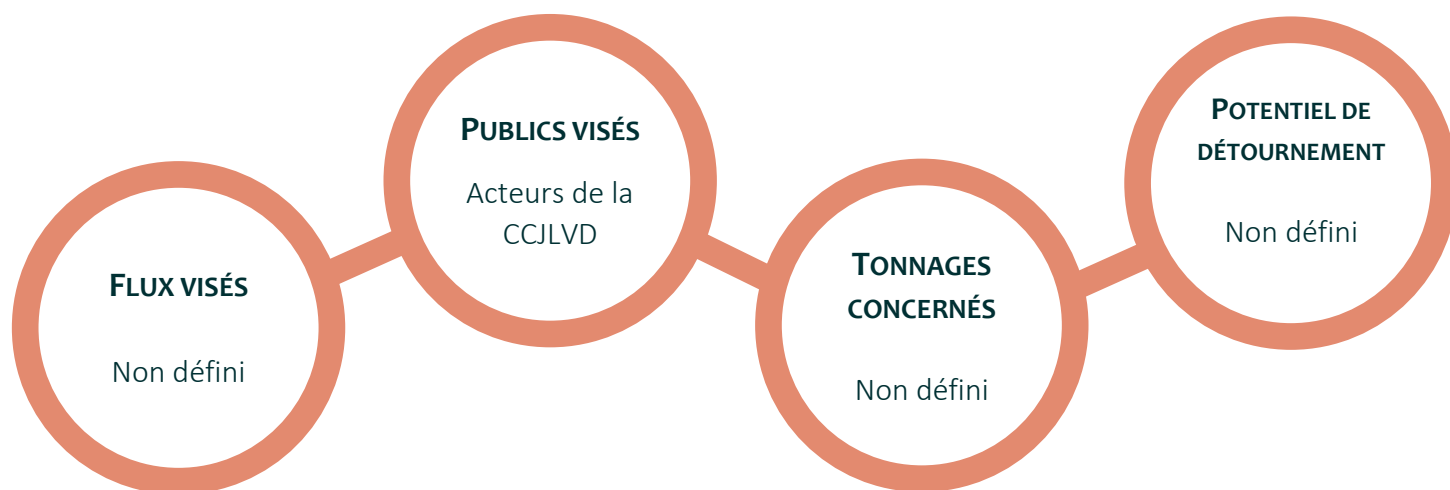
ACTION 15 : DÉVELOPPER UNE « CHARTE DES ACHATS DURABLES » DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Inciter les acteurs de la communauté de communes à consommer plus responsable

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance



LES MOYENS

- Moyens humains : Chargé(e) de mission – CCJLVD : 0.04 ETP
-

POINT DE VIGILANCE

Une réunion doit être organisée à la suite de la mise en place de la charte pour avertir toutes les personnes concernées et s'assurer du bon respect des nouvelles règles.



PLANNING

Tâches	2025				2026			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Faire un état des lieux des achats de la CC								
Créer la charte des achats durables								
Réaliser un point avec l'équipe pour mettre en place ces nouveautés								
Réaliser un suivi								



LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Toute l'équipe sensibilisée
- Moins d'achats inutiles
- Moins de déchets



LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'achats
- Nombre de personnes sensibilisées

GTT 6 : Utiliser des instruments économiques

CONTEXTE

Lorsque les actions de sensibilisation et de développement du service de gestion des déchets dans la communauté de communes ne suffisent pas, il faut faire appel à l'utilisation des instruments économiques pour convaincre la population. En effet, le fait de payer pour les déchets que nous produisons amène une réflexion chez tous les acteurs et permet de leur faire prendre conscience du coût de la gestion des déchets et de l'urgence environnementale

ACTION 16 : ÉTUDIER LA MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

CONTEXTE ET OBJECTIF

Le coût de la collecte des ordures ménagères est actuellement basé sur le foncier de chaque foyer, ce qui n'est pas associé au coût « réel » de ce que chacun consomme.

Mener une étude sur la mise en place de la Tarification Incitative

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance

Bureau d'étude

Tous les habitants de la CCJLVD

FLUX VISÉS

OMR

PUBLICS VISÉS

Habitants de la
CCJLVD

TONNAGES CONCERNÉS

1500 T

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT

600 T après 3
ans

LES MOYENS

- **Moyens humains** : Chargé(e) de mission déchets – CCJLVD
- **Moyens financiers** : Étude de la mise en place de la tarification incitative sur le territoire de la CCJLVD par un bureau d'étude (ou réalisé en interne par le chargé de mission déchet)

Mise en œuvre :

- Définir la personne en charge de l'étude
- Participer au réseau national d'échange sur la TI (reseau.ti@ademe.fr) et s'aider de « L'étude préalable à l'instauration d'une TI » - ADEME
- Poser un diagnostic sur la situation du service
- Identifier les différentes modes possibles de financements incitatifs et catégoriser les scénarios
- Faire un bilan de la performance et des coûts (évolution de la grille tarifaire, réorganisation des tournées de collecte...)
- Prise de décision

L'étude pourra être réalisée à partir de 2026. Celle-ci prendra une année.

LES COÛTS (dans le cas d'une étude réalisée par un bureau d'étude)

		Tarif (€)
Economies	Economies prévisionnelles dues à la diminution du tonnage OMR (basé sur coût des OMR en 2021)	156 600 (hors augmentation TGAP)
Subventions	Aide ADEME – 70% du coût de l'étude (conditions d'éligibilité : Annexe 1)	14 000

Tableau des recettes et subventions

		Tarif (€ HT)
Fonctionnement	Étude préalable à la mise en place de la tarification incitative (par le bureau d'étude AJBD)	20 000

Tableau des dépenses

LES IMPACTS ET POINTS DE VIGILANCES

- **Impacts environnementaux** : D'après les données recueillies sur Optigede, les 3 premières années après la mise en place de la TI sont des où les incivilités sont fortes (beaucoup de déchets sauvages, présence d'OMR dans les poubelles jaunes...)
 - **Points de vigilance** : La mise en œuvre de cette action nécessite un fort investissement de l'ensemble des services car elle impacte aussi bien les services administratifs, que techniques, équipes de communication et de sensibilisation ainsi que les élus.
-

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Vision claire des tenants et aboutissants avant la mise en place de la TI

Si mise en place de la TI :

- Diminution de 40% du tonnage OMR après 3 ans
 - Sensibilisation de tous les habitants de la CCJLVD concernant les déchets
-

INDICATEUR DE SUIVI

- État d'avancement de l'étude

ACTION 17 : METTRE A JOUR ET SUIVRE LA MATRICE DES COÛTS DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Suivre l'évolution du coût des déchets via
« comptacoût »

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance

Le Bureau d'études missionné pour
accompagner les collectivités (Inddigo)

PUBLICS VISÉS

CCJLVD

FLUX VISÉS

Transversale

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT

Non défini

TONNAGES CONCERNÉS

Non défini

LES MOYENS

Chargée de mission déchets - CCJLVD

PLANNING

Tous les ans, le coût des déchets sera établi par la chargée de mission après le vote du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPOS).

LES RÉSULTAT ATTENDU

Une meilleure visibilité concernant la gestion des déchets et leur coût.

Un partage des données à l'échelle nationale.

GTT 7 : Mieux gérer les déchets sur le territoire



CONTEXTE

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de ce déchet : c'est-à-dire qu'il est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion. Les communautés de communes sont détentrices des déchets des habitants de leur territoire et sont donc chargées de s'occuper au mieux de la gestion de ceux-ci. Afin de diminuer les coûts liés au traitement, il est nécessaire d'analyser la prise en charge et d'améliorer certains aspects de façon continue en fonction des moyens.

ACTION 18 : SUIVRE LE PASSAGE DE LA COLLECTE EN COLONNE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET L'ÉTAT DU PARC DES COLONNES DE RECYCLABLES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Suivre dans le temps les effets du passage à la collecte en colonne des ordures ménagères

Suivre l'état des Points d'Apport Volontaire et leur utilisation/fréquentation

Assurer le maintien en bon état des équipements

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Communauté de communes Jabron Lure Vançon
Durance

SYDEVOM de Haute-Provence

Territoire LEADER + Région + Préfecture 04

PUBLICS VISÉS

Habitants

POTENTIEL DE DÉTOURNEMENT

113 T en 2023

FLUX VISÉS

OMR +
Recyclables

TONNAGES CONCERNÉS

Non défini

LES MOYENS

- **Moyens humains** : Les nouvelles colonnes tous flux confondus ont été installées par le SYDEVOM de Haute-Provence en 2023. La personne en charge des déchets à la CCJLVD assurera un suivi auprès des communes concernant les adaptations nécessaires à l'usage sur chaque PAV.
 - Le SYDEVOM mettra en place un système informatique de suivi des taux de remplissage des colonnes. Ces données permettront d'adapter les équipements et la fréquence des services de collecte.
 - Les anciennes colonnes seront réparées par le SYDEVOM en cas de défaillance, ce service sera facturé à la CCJLVD. Les nouvelles colonnes seront sous la garantie du constructeur durant 5 ans.
 - Un lavage des colonnes sera organisé périodiquement selon les flux de déchets concernés.
 - Les informations sur les gestes de tri seront affichées sur les colonnes et complétées par des stickers en cas d'usure créée par le temps et les intempéries.
-

LES COÛTS

Coûts des frais salariaux de l'agent de la communauté de communes en charge du bon déroulement de la mise en place et du suivi.

Coûts des stickers édités annuellement par le SYDEVOM (En sac, pas en vrac, gestes de tri).

LES POINTS DE VIGILANCES

Vérifier que le changement d'habitude est correctement intégré par les habitants.

Vérifier l'état du matériel et des sites avec l'usage.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en place de toutes les colonnes supplémentaires
 - Suivi de toutes les colonnes présentes sur le territoire pour pouvoir maîtriser les coûts et faciliter leur entretien
 - Mesurer les effets concrets du passage en colonne (suivi des tonnages OMR et recyclables, impacts financiers, constat de dépôts sauvages)
-

LES INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de nouvelles colonnes
 - Nombre de réparations sur les colonnes
 - Nombre de PAV
 - Évolution des tonnages OMR + recyclables
-

PLANNING

Les colonnes ont été installées en 2023 sur le territoire.

Fin 2023 : bilan des tonnages de l'année.

2024 : bilan du fonctionnement au bout d'un an de service.

2024 : évaluation des besoins et éventuelle commande de colonnes supplémentaires.

2024 : commande et pose de stickers pour informations sur les colonnes.

2024 : lavage d'une partie du parc de colonnes.

2024 : bilan des tonnages de l'année.

2025 : bilan du fonctionnement et des tonnages au bout de 2 ans de service.

LEXIQUE

Liste des sigles et des acronymes :

SIGLE	SIGNIFICATION
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFOM	Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces
AGEC (loi)	Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi)
BOM	Benne à ordures ménagères
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CA	Communauté d'agglomération
CC	Communauté de communes
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCES	Commission consultative d'élaboration et de suivi
CCPFML	Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
COPIL	Comité de pilotage
CS	Collecte sélective
CSP	Concession de service public
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
DDS	Déchets diffus spécifiques
DMS	Déchets ménagers spéciaux
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE / D3E	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DDS	Déchets diffus Spécifiques
DGF	Dotation Générale de Fonctionnement
DIY	Do It Yourself
DMA	Déchets ménagers et assimilées
DMS	Déchets ménagers spéciaux
DV	Déchets verts
EIT	Ecologie Industrielle et Territoriale
ESS	Economie sociale et solidaire
EPCI	Etablissements publics de coopération intercommunale
ECT	Extension des consignes de tri
FMQ	Fédération des Maisons de Quartier
FFOM	Fraction fermentescible des ordures ménagères
ISDND	Installation de stockage des déchets non dangereux
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
OMA	Ordures ménagères et assimilées
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PàP	Porte-à-porte
PAV	Point d'apport volontaire
PLP	Programme local de prévention
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PLPOMA	Programme local de prévention des ordures ménagères et assimilées

PNPD	Plan national de prévention des déchets
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
SERD	Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SPPGD	Service Public de Prévention et Gestion des Déchets
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TI	Tarification Incitative
TLC	Textiles, Linges et Chaussures
TZDZG	Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage
UIOM	Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

ANNEXES

Annexe 1 : Conditions d'éligibilité pour l'aide à l'étude de la mise en place de la Tarification Incitative sur le territoire



Conditions d'éligibilité et de financement : Etudes préparatoires à la mise en œuvre de la tarification incitative du service public Déchets

Ce qu'il faut retenir

Opérations éligibles

- Études préalables à la mise en œuvre ou à l'extension à un nouveau périmètre de la tarification incitative.
- Études liées à la refonte d'une tarification existante.

Conditions d'éligibilité

- Maîtrise d'ouvrage de l'étude par une collectivité compétente en matière de collecte des déchets.
- Etude réalisée par un bureau d'étude tiers, sur la base du cahier des charges de l'ADEME
- Etude ne doit pas avoir commencé ou être commandée

Modalités de calcul de l'aide

- Taux d'aide maximum : 50 à 70 % des dépenses éligibles
- Appliqué à une assiette de dépenses éligibles plafonnées comme suit :
 - 100 000 € pour les études d'accompagnement de projet (faisabilité).